Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20261116-2026_11_70-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGEAULT, 1er adjoint au Maire d'Epiniac, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/11/2026.

Présents : Mmes : LAURENT Régine, TRUFFLET Joëlle, CHOQUET Anne-Laure, RENOU Ophélie, HUBERT Elodie MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît, RUAUX Philippe.

Excusés : Madame RAMÉ-PRUNAUX Sylvie donne pouvoir à Monsieur BOURGEAULT Thierry, Madame JOULAIN Caroline donne pouvoir à Madame LAURENT Régine, Madame JOLY Emmanuelle donne pouvoir à Madame RENOU Ophélie.

Absent : Monsieur HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud

A été nommé secrétaire de séance : Ophélie RENOU

2026_11_70 – Actualisation des droits de place

Vu la délibération n°2024-10-58 en date du 15 octobre 2024 fixant le montant du droit de place relatif au stationnement des véhicules commerçants ambulants dans les 2 bourgs de la commune.

Considérant la nécessité d'actualiser ce montant du droit de place au titre de l'année 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** le montant du droit de place relatif au stationnement des véhicules commerçants ambulants à 2 € par passage et par emplacement de 5 mètres linéaires dans les 2 bourgs de la commune,
- **DE FIXER** un forfait supplémentaire de 4 € en cas de sollicitation de branchement électrique

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 13/11/2026

MAIRIE D'EPINIAC 35120 (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 1er Adjoint
THIERRY BOURGEAULT

Secrétaire de séance
OPHELIE RENOU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le